



Pour une maison plus
saine, et plus sûre*

BRICO
DEPÔT

Fiche technique :

La pollution de l'air à la maison

Ce que signifie le choix d'un produit avec un repère vert en forme d'étoile

L'exigence.

S'il ne fallait qu'un mot pour expliquer ce que signifient les repères verts en forme d'étoile que vous découvrez dans nos dépôts, nous choisirions celui là.

Parce qu'il détermine la précision avec laquelle nous nous sommes engagés dans la sélection et le développement de produits limitant l'impact environnemental :

- par leur fabrication (par exemple en utilisant des matériaux alternatifs) ou
- par leur usage, permettant d'économiser l'énergie, de préserver les ressources et la biodiversité. (par exemple, collecter l'eau de pluie pour moins utiliser l'eau du réseau, avec un récupérateur d'eau de pluie).

Nous vous proposons donc une liste de 7 critères vous permettant de repérer le produit le plus fidèle à vos besoins, et à nos valeurs communes.

Notre objectif : vous donner accès à des informations fiables et transparentes, pour que votre choix soit le plus éclairé possible.

Pour réduire facilement votre impact sur l'environnement, en maîtrisant vos factures, en commençant par votre lieu de vie.

C'est ça, l'idée derrière nos repères verts. Simplement.

Pourquoi se préoccuper de la pollution de l'air à la maison est important

La pollution de l'air en intérieur peut générer des problèmes de santé.

Source : <https://librairie.ademe.fr/cadic/7180/guide-bien-ventiler-logement-202307.pdf>

Il y a de nombreux facteurs contribuant à une mauvaise qualité de l'air, dont la poussière, les vapeurs de cuisson ou provenant de la combustion de gaz ou de combustibles solides, la fumée de tabac, les spores de moisissure, les produits chimiques et les squames d'animaux de compagnie. La ventilation et le traitement des causes de pollution peuvent améliorer la qualité de l'air.

Source : <https://librairie.ademe.fr/cadic/7180/guide-bien-ventiler-logement-202307.pdf>

Cette fiche se concentre sur trois facteurs :

- Les composés organiques volatils (COV), émis par les peintures, les nettoyeurs ménagers et le mobilier.
- Les vapeurs de cuisson
- Les spores fongiques de moisissure, issues d'une humidité élevée.

En France, il est obligatoire d'indiquer le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur sur de nombreux produits pour l'intérieur de la maison, dont la peinture. Les niveaux d'émission de substances volatiles ont diminué à mesure que le secteur de la peinture s'est détourné des solvants. Ces niveaux vont de très faibles (niveau A+) à élevées (niveau C). Les niveaux sont définis en fonction des quantités de substances émises.

Des conditions d'humidité peuvent aboutir au développement de moisissures au sein de la maison. L'humidité peut venir d'une mauvaise conception du bâtiment, d'une absence d'isolation et d'une mauvaise ventilation. Déshumidifier peut contribuer à la résolution du problème.

La cuisine produit de l'humidité et des particules. Cuisiner au gaz peut aussi émettre des polluants d'oxyde d'azote (NOx) et du monoxyde de carbone. Adopter une plaque électrique, de préférence à induction, éliminera une partie des polluants et utiliser une hotte aspirante peut aussi extraire de nombreux polluants ainsi que la vapeur.

Source : <https://librairie.ademe.fr/cadic/7180/guide-bien-ventiler-logement-202307.pdf>

Critère 1 :

Comment nous attribuons le statut **Produit Repère vert** à nos produits



Avant même d'être évalué pour l'obtention du statut de **Produit Repère vert**, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux [politiques Kingfisher ici](#). Elles incluent la politique relative aux emballages, celle relative aux droits de l'homme et aux conditions de travail sur les sites de production.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas classer en **Produit Repère vert** des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu le statut de **Produit Repère vert**. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.



L'attribution du statut **Produit Repère vert** - *Pour une maison plus saine, et plus sûre : pollution de l'air à la maison* se concentre sur la phase d'utilisation du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Critère 2 :

Produits éligibles à l'obtention du statut **Produit Repère vert**



Pour qu'un produit se voit attribuer le statut **Produit Repère vert** - *Pour une maison plus saine, et plus sûre : pollution de l'air à la maison*, il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier l'un des critères suivants :

1. Peinture et traitement du bois avec une classe d'émission dans l'air A+ et une composition COV indiquant « traces »

2. Hottes aspirantes (y compris hottes de cuisine)

- Elles doivent aussi avoir une note de A ++.

3. Déshumidificateurs.

- Pour un déshumidificateur avec une capacité quotidienne de 35 litres ou moins, les litres par kilowatt heures devraient être de 2 ou plus. Le déshumidificateur doit également comporter un humidistat.
 - Pour un déshumidificateur avec une capacité quotidienne entre 35 litres et 87 litres, les litres par kilowatt heures devraient être de 2,8 ou plus. Le déshumidificateur doit également comporter un humidistat.
- Les déshumidificateurs chimiques sont exclus.

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du statut **Produit Repère vert.**



Évaluer et confirmer le statut **Produit Repère vert**

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'ONG Bioregional pour une validation externe.
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir le statut de **Produit Repère vert**.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Pour en savoir plus sur l'ONG Bioregional, [veuillez cliquer ici](#) (lien en anglais).

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour leur attribution du statut de **Produit Repère vert** existe, [elle est consultable ici](#).

